



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 35410

## Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de l'enseignement à tous les niveaux du cursus scolaire de l'éducation routière. Il n'ignore pas qu'il existe au sein de chaque académie un correspondant sécurité routière, généralement inspecteur de l'éducation nationale. Cependant, de par ses responsabilités premières, celui-ci, à qui cette charge supplémentaire de travail a été le plus souvent imposée, a souvent de grandes difficultés à y faire face. Pourtant la sécurité routière est un véritable apprentissage de comportements citoyens et une réelle possibilité donnée aux enfants d'apprendre dès le plus jeune âge le respect des lois. Il lui demande donc s'il entrerait prochainement dans ses intentions, afin d'améliorer la situation actuelle, de mettre en place dans les IUFM une formation spécifique à l'éducation routière et destinée aux enseignants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35410

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1999, page 5694

**Question retirée le :** 6 décembre 1999 (Retrait pour cause de question identique)